

Transmis par email à m@bakom.admin.ch

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication DETEC
Office fédéral de la communication OFCOM
Zukunftstrasse / Rue de l'Avenir 44
CH – 2501 Biel/Bienne

La Chaux-de-Fonds, le 6 juillet 2023

Candidatures à la concession TV pour la zone de desserte Biel/Bienne

Madame, Monsieur,

Le 12 juin dernier, l'OFCOM a ouvert une consultation portant sur les candidatures à une concession de diffuseur pour les radios locales et les télévisions régionales.

En tant qu'association réunissant les cantons de Berne, Jura, Neuchâtel et Vaud, **arcjurassien.ch** suit avec intérêt la révision de l'ORTV et la mise au concours des nouvelles concessions. L'Arc jurassien, tel que nous l'entendons, connaîtra en effet un nouveau découpage de ses concessions TV, mettant un terme à une zone de desserte unique sur l'ensemble de l'Arc jurassien. Nous prenons acte de cette situation qui verra désormais ce territoire réparti en deux zones de desserte : une zone « Arc jurassien » comprenant les cantons du Jura et de Neuchâtel ainsi que la région d'Yverdon-les-Bains, et une zone de desserte « Biel/Bienne » couvrant le Jura bernois, les régions administratives de Bienne et du Seeland, l'agglomération de Granges (SO) et le district du Lac. Ceci étant, nous avons pris acte du fait que le Jura bernois ne sera rattaché qu'à une seule zone de concession, pour la période 2025-2034.

Concernant la zone de desserte Biel/Bienne, deux candidatures ont été déposées auprès de l'OFCOM : Tele Bilingue AG avec la chaîne TeleBilingue et Canal B SA avec la chaîne Canal B. Lors de la précédente période (2008-2019 et prolongée jusqu'en 2024), cette concession était octroyée à Tele Bilingue, désormais concurrencée par la nouvelle chaîne Canal B.

Après examen des deux dossiers, **arcjurassien.ch** ne souhaite pas prendre position pour l'un ou l'autre candidat et laisse le soin aux instances décisionnelles compétentes de se prononcer. Nous souhaitons néanmoins attirer votre attention sur quelques éléments qui nous paraissent essentiels pour la couverture médiatique de la région :

- **Le respect de la diversité culturelle** : en couvrant l'actualité locale au quotidien, les médias régionaux ont un rôle essentiel dans la diversité médiatique en Suisse. En cohérence avec la « Vision stratégique pour l'Arc jurassien 2040 », nous tenons à ce que les futurs concessionnaires effectuent leur travail dans le respect des sensibilités culturelles et des spécificités locales, y compris au sein d'une même zone de desserte.
- **Une bonne couverture de l'actualité du Jura bernois** : suite au redécoupage des concessions TV Arc jurassien et Biel/Bienne, il conviendra de porter attention à la couverture médiatique du Jura bernois. Ainsi, une attention particulière doit être portée sur la part du minutage consacrée aux actualités du Jura bernois.

- **Le renforcement des collaborations avec les partenaires régionaux** : qu'ils soient institutionnels, médiatiques ou culturels, les organismes présents dans la zone de desserte constituent des acteurs régionaux importants. Une collaboration accrue avec ceux-ci donnerait davantage de visibilité aux actions menées au niveau régional. Dans tous les cas, le travail journalistique devra se faire en toute indépendance, en privilégiant la qualité des programmes diffusés.

En espérant que ces éléments seront bien pris en compte dans l'analyse des candidatures, nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, nos meilleures salutations.



David Eray
Ministre du Canton du Jura
Président d'arcjurassien.ch



Mireille Gasser
Secrétaire générale
d'arcjurassien.ch

Copies aux membres du Comité d'arcjurassien.ch

- M. Pierre Alain Schnegg, Conseiller d'Etat, Canton de Berne
- M. Lauren Kurth, Conseiller d'Etat, Canton de Neuchâtel
- M. Frédéric Borloz, Conseiller d'Etat, Canton de Vaud.